



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 20 septembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 1
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 20 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de GERBEVILLER, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, Mme JACQUOT Dominique, M. KURKIENCY Jonathan, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne, M. COINSMANN Gérard remplace M.de GOUVION SAINT CYR, M. SERVANT Guy remplace M. DANIEL Philippe.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Hervé, Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. MAILLIOT Frédéric donne pouvoir à Monsieur MULLER Bernard.

Etai(ent) excusé(s) :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent était remplacé par M. COINSMAN, M. DANIEL Philippe était remplacé par M. SERVANT, M. MARTIN était excusé.

Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie présente, M RICHARD Claude présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE



2017-033

Date de convocation
13/09/2017

DATE D'AFFICHAGE
28 SEP. 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

28 SEP. 2017

et publication du :

TRANSITION ENERGETIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL SUD MEURTHE-ET-MOSELLAN

Convention jointe en annexe :

Le Lunévillois est un territoire qui a une vocation agricole spécifique avec une prédominance de la polyculture/ élevage. L'étude sur la diversification agricole conduite par la chambre d'agriculture en 2013 avait mis en évidence le potentiel d'activités qu'avaient développé une cinquantaine d'exploitations agricoles notamment en matière de commercialisation de leurs produits à travers des filières courtes ou en matière d'agritourisme, les projets de développement et les besoins de ces acteurs.

Parallèlement, une réelle demande des consommateurs a émergé sur le territoire, visible notamment à travers l'émergence des initiatives locales en matière d'AMAP et de distribution de paniers ou de plate-forme Internet de mise en relation. Le territoire conserve aussi des circuits de vente directe plus

28 SEP. 2017

traditionnels à travers les marchés hebdomadaires dans les bourgs centre et la tenue d'un marché de producteurs sur Lunéville. Enfin, de nouvelles initiatives locales individuelles ou collectives sont en émergence sur le territoire.

Le projet Alimentaire Territorialisé Sud (PAT) 54 et le projet d'action du Lunévillois

Dans le cadre de l'appel à projet national lancé en 2016 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, un projet mutualisé à l'échelle du bassin Sud 54, coordonné par le Département a été déposé et retenu en mars 2017. Ce projet a la particularité d'être multi-partenarial en associant des territoires ruraux, urbains et des acteurs privés et de porter des projets d'actions articulés à différentes échelles de territoire. Ces différents niveaux d'actions permettent d'inscrire les différents projets dans une complémentarité et une cohérence d'ensemble à l'échelle du bassin sud meurthe-et-mosellan.

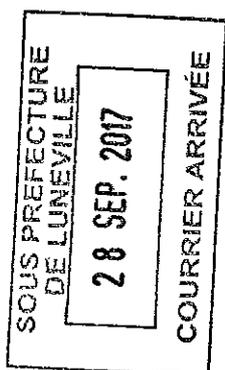
A l'échelle du Sud 54 sera conduit, selon une méthodologie commune, un diagnostic global de l'offre et de la demande pour notamment structurer des filières locales d'approvisionnement en direction des acteurs de la restauration hors domicile et étudier les solutions logistiques permettant d'optimiser la distribution et le stockage des produits locaux.

Parallèlement, les territoires ruraux et urbains, tout en s'intégrant dans cette démarche commune, portent chacun des projets alimentaires spécifiques à leur propre échelle. Un comité de pilotage animé par le CD 54 réunit les représentants élus et techniques des territoires membres du PAT Sud 54.

Le PETR du Lunévillois a affiché l'ambition de porter la préfiguration d'un PAT autour des priorités suivantes :

- Soutenir une économie de proximité à travers le développement des circuits courts alimentaires
- Favoriser une meilleure accessibilité de tous à une alimentation saine et durable
- Soutenir les initiatives locales autour de l'alimentation durable (gaspillage...) permettant la création de relations directes renouvelées entre producteurs/consommateurs/transformateurs

Dans cet esprit, le conseil départemental propose la signature de la convention jointe afin de démarrer l'élaboration des premiers projets.



Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Conseil Départemental et le PETR, ci-annexée
- **AUTORISE** le président à signer la convention, ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2017 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Gerbéviller
Le Président,

